

Image not found or type unknown



## Conciliation et incidence sur les assedic

Par **betrancourt**, le **23/08/2009** à **10:26**

Bonjour, rnj'ai été licencié en avril. rnj'ai pris un avocat et entamé une procédure prudhommale. rn lors de la conciliation nous ne sommes pas parvenus à un accord, puis avons trouvé un terrain d'entente par courriers interposés. rnrnma question est la suivante : je dois recevoir le versement de cette conciliation prochainement, quelle incidence pour les assedic ? rnj'ai été indemnisé à partir du 1er juillet (3 mois de carence liés aux iccp). rnétant donné cette conciliation, les assedic peuvent ils me réclamer ce qu'ils m'ont versé ? rnrnmerci